



VACANCES VIVANTES asbl
Chaussée de Vleurgat 113
1000 Bruxelles
www.vacancesvivantes.be
info@vacancesvivantes.be



NOS SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Selon votre destination et votre propre statut vaccinal, différentes mesures s'appliquent selon le pays de destination.

Le test est-il obligatoire ?

Oui. Si la législation étrangère exige un test négatif, vous devez pouvoir le présenter avant le départ ; soit sur papier, soit de manière numérique, sinon les [conditions générales d'annulation](#) s'appliquent.

Êtes-vous complètement vacciné ? Si oui, vous n'avez pas besoin de faire un test, mais il faut avoir avec vous un [certificat COVID numérique de l'UE](#). Rendez-vous sur www.myhealthviewer.be ou sur www.covidsan.be pour vous le procurer.

Où peut-on passer un test PCR avant de partir à l'étranger ?

Prenez rendez-vous dans un labo ou un centre de prélèvements : [plan interactif avec centres d'essais](#) .

Attention : tous les centres de prélèvements ne font pas de tests pour les voyageurs en raison de l'affluence. Ils vous orienteront vers un centre ou un laboratoire le plus proche où vous pourrez vous rendre.

Vacances Vivantes intervient-il dans les frais du test Corona ?

Non. A partir du 28 juin, 2 tests PCR sont offerts par le gouvernement et au retour d'une zone rouge, celui-ci est obligatoire pour les +12 ans.

Dois-je me faire tester après mon retour ?

Si votre destination se voit attribuer un code couleur rouge selon [la liste du gouvernement belge](#) , vous devrez être testé après votre retour en Belgique.

- Sauf si vous :
 - avez moins de 12 ans
 - êtes en possession d'un certificat COVID numérique (à partir de 2 semaines après votre vaccination complète)
- Vous devez réaliser ce test dans les 48 heures suivant votre arrivée en Belgique.
- Ce test est actuellement gratuit. Il n'est pas compris dans les 2 tests gratuits que le gouvernement met disposition.
- A la fin du séjour, vous recevrez un code du gouvernement pour réaliser ce test. Plus d'informations à ce sujet suivront.

Si votre destination reçoit un code de couleur vert ou orange, vous ne devrez pas être testé.

Exceptionnellement, des zones peuvent aussi être classées en zones à très haut risque (le frein d'urgence dont parlait le gouvernement). Dans ce cas, tout le monde est soumis à une quarantaine obligatoire de 10 jours avec tests PCR les jours 1 et 7.

La liste du gouvernement belge est mise à jour chaque semaine (sur la base des codes couleurs sur Re-open EU qui sera mise à jour le jeudi précédent). Les nouveaux codes couleurs prendront alors effet à partir du lundi. Si une région passe au code couleur rouge, le nouveau code couleur prendra effet à partir du mercredi suivant.

Doit-on apporter des masques ?

Oui, pour les vacances à l'étranger nous prenons en compte les mesures locales du pays, mais aussi et toujours avec les protocoles de la fédération Wallonie-Bruxelles (comme pour les séjours en Belgique). Nous suivons toujours le plus strict des deux. Il est fort probable qu'un masque buccal devra être porté dans le car, même si nous ne voyageons qu'avec notre propre bulle de contact. Ici, nous suivons les règles du transport international. Donc les règles comme chaque pays les précisent.

Est-il possible que mon séjour à l'étranger soit annulé ?

Si la situation dans certaines régions et certains pays n'est soudainement plus sûre avant le départ, nous annulerons le séjour. Nous ferons au mieux pour vous proposer une alternative, et si ce n'est pas possible, nous vous rembourseront.

Le montant de mes vacances annulées sera-t-il transféré lors du choix d'une alternative ?

Oui, la différence de prix de participation entre le séjour annulé et le nouveau séjour alternatif vous sera remboursée dans les meilleurs délais.

Si vous ne souhaitez pas faire de nouvelle réservation, nous vous rembourserons l'intégralité du prix de participation dans les plus brefs délais après l'annulation.

Et si mon enfant tombe malade à l'étranger ?

Si votre enfant tombe malade à l'étranger, nous assurons un suivi adéquat conformément aux règles connues et aux règles locales.